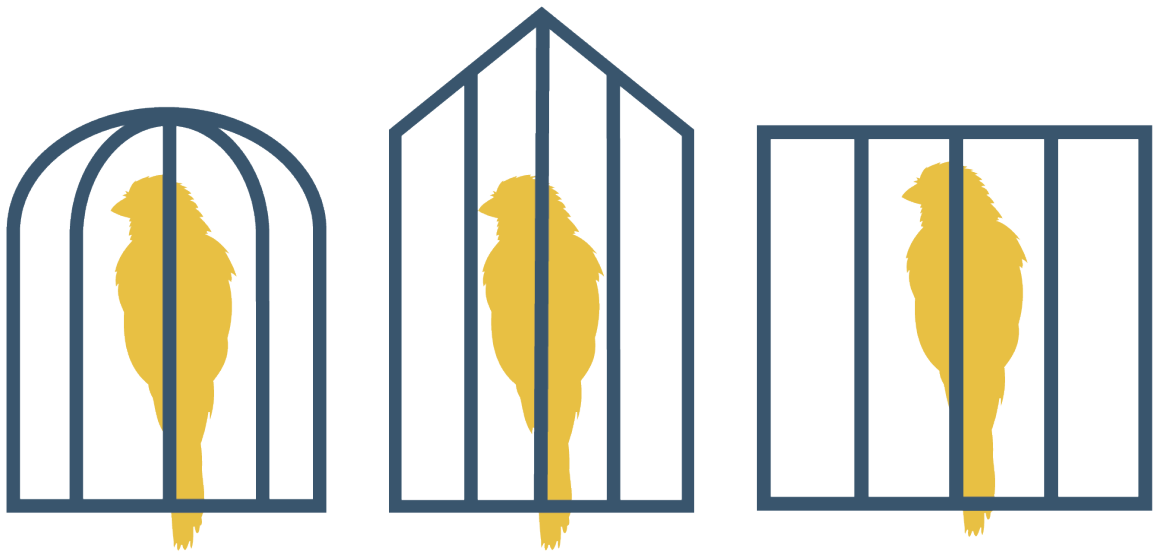


# S'adapter pour mieux prévenir



**CAHIER DE RÉFÉRENCE**

# MOT DE BIENVENUE

C'est avec enthousiasme que nous vous accueillons à la 12e édition du colloque en santé et sécurité du travail du SCFP-Québec.

Ce colloque a pris naissance en 2001 par l'adoption d'une résolution au Congrès du SCFP-Québec où il a été résolu :

Que le SCFP-Québec organise, sauf décision contraire du Conseil général, un colloque ou une conférence en santé-sécurité à tous les deux ans, les années où il n'y a pas de congrès au SCFP National ou au SCFP-Québec;

Que le comité santé et sécurité du travail du SCFP-Québec soit mis à contribution pour la préparation et la tenue de cette rencontre.

À chaque édition, nous tentons d'offrir de la formation et des outils autant aux plus expérimentés d'entre vous qu'aux personnes qui débutent dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

Vous aurez accès aux documents du colloque directement sur le site dans l'onglet Documents. Veuillez noter que les présentations PowerPoint seront disponibles uniquement après l'événement. Cela permet de respecter notre volonté d'être plus vert, plus écologique.

Les sujets traités lors du présent colloque sont ceux pour lesquels vous avez manifesté de l'intérêt. Quant aux ateliers, ils vous permettront d'acquérir ou de parfaire vos connaissances. Profitez aussi de l'occasion pour agrandir votre réseau. En effet, vous, les participantes et participants de ce colloque, possédez, souvent, beaucoup d'expérience pouvant bénéficier à l'ensemble des militantes et militants du SCFP.

Nous vous souhaitons un bon colloque et avons déjà hâte de lire vos commentaires dans la fiche d'évaluation qui vous sera remise le jeudi 7 mai prochain.

**BON COLLOQUE À TOUTES ET À TOUS!**

# S'adapter pour mieux prévenir



Colloque en santé et sécurité du travail  
6 et 7 mai 2026 CENTRE DES CONGRÈS DE SAINT-HYACINTHE



## PROGRAMME DU COLLOQUE

MARDI 5 MAI 2026	
18 h à 20 h	Période d'inscription ..... FOYER SALLE MASKOUTAINE

MERCREDI 6 MAI 2026	
7 h 30	Période d'inscription ..... FOYER SALLE MASKOUTAINE
9 h	Ouverture du colloque ..... SALLE MASKOUTAINE 1 à 4 Sophie Martin, coordonnatrice Service SST Discours Frédéric Morin, président CPSST Marie-Hélène Bélanger, directrice régionale, SCFP Fanny Demontigny, secrétaire générale, SCFP-Québec
9 h 30	Conférence..... SALLE MASKOUTAINE 1 à 4 <b>Présentation du Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation</b> Annie Landry, FTQ
10 h 30	<b>PAUSE</b>
10 h 45	Conférence..... SALLE MASKOUTAINE 1 à 4 <b>Guide pratique sur le RMPPE : RSS, CSS, calcul des heures de libération</b> Annie Landry, FTQ, et invités
12 h à 13 h	<b>DÎNER OFFERT</b> .....SALLE MASKOUTAINE 5
13 h 30	<b>Ateliers</b> Atelier A :..... SALLE MASKOUTAINE 1 à 4 <b>Revue de la jurisprudence</b> Serge Beaulieu, FTQ  Atelier B :..... SALLE CASAVANT <b>Identification des risques : comment procéder ?</b> Radia Balafrej, ASSTSAS  Atelier C :.....SALLE PROVIDENCE <b>Calcul de la base salariale : méthode, recours et cas pratiques</b> Sébastien Duclos, SCFP
15 h 15	<b>PAUSE</b>

<b>15 h 30</b>	<p><b>Ateliers</b></p> <p>Atelier D : .....SALLE PROVIDENCE</p> <p><b>Revue de la jurisprudence</b> Serge Beaulieu, FTQ</p> <p>Atelier E : .....SALLE CASAVANT</p> <p><b>Démystifier les particularités de la juridiction fédérale : réparation et prévention, où s'y retrouver ?</b> Éric Blanchet, UNIFOR</p> <p>Atelier F : .....SALLE MASKOUTAINE 1 à 4</p> <p><b>Reconnaitre les événements qui débordent du cadre normal du travail en matière de lésion psychologique</b> Camille Dagenais, SCFP</p>
<b>17 h 30</b>	<b>COQUETEL : Remise du prix Dorothy Sauras et du prix relève SST (18 h)</b>

<b>JEUDI 7 MAI 2026</b>	
<b>9 h</b>	<p>Conférence .....SALLE MASKOUTAINE 1 à 4</p> <p><b>Équilibre à l'ère hyperconnectée</b> Mélissa Canseliet, ADN Conférencier.e.s</p>
<b>10 h 15</b>	<b>PAUSE</b>
<b>10 h 30</b>	<p><b>Ateliers</b></p> <p>Atelier A : .....SALLE MASKOUTAINE 1 à 4</p> <p><b>Présentation des nouveaux règlements en réparation</b> Guillaume Lavoie, FTQ</p> <p>Atelier B : .....SALLE PROVIDENCE</p> <p><b>Droit Fédéral : Procédure du droit de refus et processus de règlement interne des plaintes sous le Code canadien</b> Denis St-Jean, AFPC</p> <p>Atelier C : .....SALLE CASAVANT</p> <p><b>Conciliation d'un dossier de lésion professionnelle : méthode et pistes de règlement</b> Dominic Laforest et José Carufel, SCFP</p>
<b>12 h 00</b>	<b>DÎNER OFFERT</b> .....SALLE MASKOUTAINE 5
<b>13 h 30</b>	<p>Conférence .....SALLE MASKOUTAINE 1 à 4</p> <p><b>La compassion et sa fatigue</b> Julie Fournier, La Porte rouge</p>
<b>15 h 30</b>	<b>FIN DU COLLOQUE</b> : Sophie Martin, SCFP



---

# ÉNONCÉ SUR L'ÉGALITÉ

La solidarité syndicale est fondée sur le principe voulant que les femmes et hommes syndiqués soient égaux et qu'ils et elles méritent le respect à tous les niveaux. Tout comportement qui crée un conflit nous empêche de travailler ensemble pour renforcer notre syndicat.

En tant que syndicalistes, nos objectifs sont le respect mutuel, la coopération et la compréhension. Nous ne devrions ni excuser, ni tolérer un comportement qui mine la dignité ou l'amour-propre de quelque personne que ce soit ou qui crée un climat intimidant, hostile ou offensant.

Un discours discriminatoire ou un comportement raciste, sexiste, transphobique ou homophobe fait mal et, par conséquent, nous divise. C'est aussi le cas pour la discrimination sur la base de la capacité, de l'âge, de la classe, de la religion, de la langue et de l'origine ethnique.

La discrimination revêt parfois la forme du harcèlement. Le harcèlement signifie utiliser du pouvoir réel ou perçu pour abuser d'une personne, pour la dévaluer ou l'humilier. Le harcèlement ne devrait pas être traité à la légère. La gêne ou le ressentiment qu'il crée ne sont pas des sentiments qui nous permettent de grandir en tant que syndicat.

La discrimination et le harcèlement mettent l'accent sur les caractéristiques qui nous distinguent; de plus, ils nuisent à notre capacité de travailler ensemble sur des questions communes comme les salaires décents, les conditions de travail sécuritaires et la justice au travail, dans la société et dans notre syndicat.

Les politiques et pratiques du SCFP doivent refléter notre engagement en faveur de l'égalité. Les membres, le personnel et les dirigeantes et dirigeants élus ne doivent pas oublier que toutes les personnes méritent d'être traitées avec dignité, égalité et respect.

---

  
MARK HANCOCK  
Président national

  
CANDACE RENNICK  
Secrétaire-trésorière nationale



# PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT SUR LES MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE PARTICIPATION

## ANNIE LANDRY



**Annie Landry est directrice du Service de la santé et de la sécurité du travail à la FTQ depuis 2018. Elle milite et travaille dans le mouvement syndical depuis 15 ans. Au fil du temps, elle a notamment été responsable des dossiers de la santé et de la sécurité, des relations de travail, des communications et de la mobilisation.**

# REVUE DE LA JURISPRUDENCE 2025 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

## SERGE BEAULIEU



Conseiller au Service de la Santé et sécurité du travail depuis 2026, il a d'abord été conseiller syndical au Service de l'éducation de la FTQ depuis 2004, où il a été responsable de la filière de la formation en santé et sécurité du travail et des formations en pratiques juridiques.

En charge du développement des personnes qui plaident devant les tribunaux administratifs au Québec, il agit notamment en soutien aux militants et militantes, conseillers et conseillères, plaideurs et plaideuses des divers syndicats affiliés à la centrale syndicale.

Détenteur d'un baccalauréat en droit de l'UQAM, il représente la FTQ sur divers comités de consultation et de partenariat au Québec, notamment au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre du Québec.

# IDENTIFICATION DES RISQUES :

## COMMENT PROCÉDER ?

# RADIA BALAFREJ

## ET COLLÈGUES, ASSTSAS



Radia Balafrej détient un baccalauréat en Gestion des ressources humaines et une maîtrise en SST. Forte de dix années d'expérience en prévention, elle a accompagné des centaines d'entreprises dans leur prise en charge en SST. En 2022, elle a joint l'équipe de l'ASSTSAS à titre de conseillère SST. Elle intervient principalement en prévention des risques psychosociaux et en organisation de la prévention.

# CALCUL DE LA BASE SALARIALE : MÉTHODE, RECOURS ET CAS PRATIQUES

## SÉBASTIEN DUCLOS



Sébastien œuvre en défense collective des droits et en santé et sécurité du travail depuis une vingtaine d'années. Formé à l'union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades, il vient en aide aux non syndiqués dans leur combat avec la CNESST et les employeurs. Lorsqu'il quitte le monde communautaire, celui-ci se retrouve à défendre ses confrères et consœurs du syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et services connexes de la STM, SL1983 où il commencera à plaider des dossiers à la CLP, actuellement le TAT. Fort de ces expériences, il rejoint le service spécialisé en santé et sécurité du travail du SCFP en 2020. Depuis, il met à profit son expérience et ses qualités de pédagogue afin de transmettre ses connaissances à ses collègues et partenaires du monde syndical par de la formation, du coaching et de l'accompagnement. Il continue également de plaider des dossiers au tribunal et défendre les intérêts de la classe ouvrière.

# SERVICE SPÉCIALISÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

## SCFP - QUÉBEC

SÉBASTIEN DUCLOS



DOMINIC LAFOREST



LYNE-MÉLANIE MARTEL



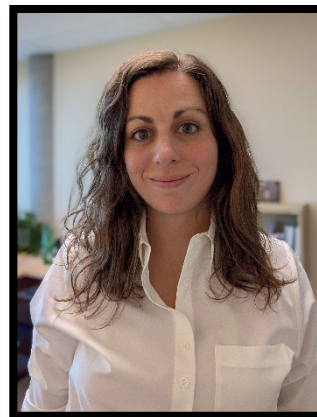
JOSÉ CARUFEL



SOPHIE MARTIN



CAMILLE DAGENAIS



Le service spécialisé de la santé et de la sécurité du travail est composé de Camille Dagenais, Dominic Laforest, José Carufel, Lyne-Mélanie Martel, Sébastien Duclos et Sophie Martin.

Deux adjointes sont assignées à ce service, Marie-France Estimé et Donna Florexile.

Cette équipe forme un service spécialisé qui traite les dossiers de maladies professionnelles et d'accidents du travail entendus devant le *Tribunal administratif du travail*.

# DÉMYSTIFIER LES PARTICULARITÉS DE LA JURIDICTION FÉDÉRALE : RÉPARATION ET PRÉVENTION, OÙ S'Y RETROUVER ?

## ÉRIC BLANCHET



Il a commencé comme monteur d'aéronefs chez Bombardier en 1997, puis est devenu représentant syndical en 2005. À partir de ce moment, il a occupé la fonction de représentant à la prévention (RSS) pour une période de 10 ans à temps plein à faire autant de la prévention que de la réparation.

Il est animateur au service de l'éducation d'Unifor depuis 2012, surtout spécialisé en santé et sécurité du travail en plus d'être plaideur au Service de défense des accidentés et accidentées du travail (SDAT) d'Unifor Québec depuis 2019, mais sa fonction principale est maintenant celle de plaideur à la section locale 62 d'Unifor à temps plein depuis 2022 où il représente environ 2 500 membres.

Au cours de ses 20 années de représentation syndicale, il a notamment été membre d'un comité de francisation pendant 18 ans, occupé différents postes au sein du comité exécutif de sa section locale, été à la table de négociation de la convention collective avec Bombardier en 2007, produit plusieurs documents pour la gestion des dossiers de CNESST et a développé un intérêt particulier pour les problèmes auditifs.

# RECONNAITRE LES ÉVÉNEMENTS QUI DÉBORDENT DU CADRE NORMAL DU TRAVAIL EN MATIÈRE DE LÉSION PSYCHOLOGIQUE

## CAMILLE DAGENAIS



Camille a une maîtrise en science politique de l'Institut d'études politiques de Paris ainsi qu'une scolarité de doctorat en science politique de l'Université de Montréal. Elle devient conseillère syndicale au SCFP en 2014 où elle a d'abord travaillé dans des sections locales du secteur municipal puis des affaires sociales. Elle développe rapidement un intérêt pour le droit du travail qui la mène à compléter son baccalauréat en droit à temps partiel tout en continuant de travailler au service des sections locales du SCFP. Elle devient avocate en février 2025.

Elle s'est jointe au service spécialisé de la santé et de la sécurité du travail en 2023. Elle représente principalement des travailleurs accidentés du travail devant le Tribunal administratif du travail ainsi que des sections locales de tous les secteurs du SCFP dans des litiges en matière de prévention-inspection et de droit de refus. Elle intervient également devant la Cour supérieure en matière de contrôle judiciaire dans des dossiers relatifs à la SST. Elle donne aussi de la formation et de l'accompagnement à ses collègues dans leurs dossiers.

# ÉQUILIBRE À L'ÈRE HYPERCONNECTÉE

## MÉLISSA CANSELIET



Passionnée par le cerveau et son interaction avec les technologies, Mélissa Canseliet est une experte reconnue en neurosciences, cyberpsychologie et numérique responsable. Son parcours scientifique débute par une maîtrise en neurosciences et un master en psychopharmacologie des processus cognitifs, qu'elle met en application lors de ses quatre années de recherche à l'Université d'Oxford.

Forte d'une spécialisation en expérience utilisateur et analyse des comportements numériques, elle évolue depuis plus de 13 ans dans l'industrie technologique. Après avoir intégré Ubisoft, elle a contribué à la stratégie numérique d'entreprises comme Faurecia, Coinhouse, Samsung Ads et Mistplay. Son expertise se situe à l'intersection entre comportement humain, innovation technologique et enjeux sociétaux du numérique.

Aujourd'hui, Mélissa est conférencière, formatrice et entrepreneure (Humanet), dédiée à la sensibilisation aux impacts du numérique sur nos cerveaux et nos sociétés. Elle intervient sur des thématiques clés telles que l'IA, la cyberpsychologie, la responsabilité numérique et la négociation dans les environnements technologiques.

En 2022, elle a partagé sa mission lors d'un TEDx à Bordeaux, mettant en avant l'importance d'un numérique plus humain, fondé sur l'empathie et la pensée critique.

Mélissa est également chroniqueuse et animatrice de l'émission « 20 ans branchés » sur CIBL, où elle décortique chaque semaine la vie numérique et ses impacts. À travers ses conférences, émissions et formations, elle poursuit un engagement fort : outiller citoyens et entreprises pour un usage éclairé et responsable du numérique.

# PRÉSENTATION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS EN RÉPARATION

## GUILLAUME LAVOIE



Guillaume Lavoie est avocat et conseiller syndical au Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ. Titulaire d'une maîtrise en droit du travail de l'UQAM et membre du Barreau depuis 2011, il enseigne les aspects juridiques des relations industrielles à l'Université de Montréal. Il siège comme représentant de la partie syndicale à divers comités règlementaires de la CNESST.

**DROIT FÉDÉRAL :**  
**PROCÉDURE DU DROIT DE REFUS ET**  
**PROCESSUS DE RÈGLEMENT INTERNE DES PLAINTES**  
**SOUS LE CODE CANADIEN**

## **DENIS ST-JEAN**



Denis St-Jean coordonne le programme national de santé et sécurité de l'AFPC et conseille le syndicat sur différents enjeux touchant la santé, la sécurité et l'indemnisation des accidents du travail.

Il est le président du Comité de la santé et la sécurité du travail du Conseil National Mixte et a servi pendant deux mandats à titre de représentant des travailleurs et des travailleuses au Conseil des gouverneurs du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Il a participé sur plusieurs comités techniques de rédaction législative et normative dont le comité technique de la norme nationale CSA/BNQ sur la santé et la sécurité psychologique en milieu de travail.

# CONCILIATION D'UN DOSSIER DE LÉSION PROFESSIONNELLE : MÉTHODE ET PISTES DE RÈGLEMENTS

## DOMINIC LAFOREST ET JOSÉ CARUFEL



Dominic a d'abord occupé un emploi dans le secteur de la santé et des services sociaux pendant 16 ans, où il a notamment été vice-président de sa section locale et représentant en santé et sécurité du travail pour les travailleuses et travailleurs des services auxiliaires et métiers.

Il est conseiller syndical au SFCP depuis 2014 et a travaillé en collaboration avec les sections locales principalement dans les secteurs de l'énergie et municipal, il s'est joint au service spécialisé de la santé et de la sécurité du travail en 2022 où il est appelé à représenter les travailleuses et travailleurs devant le Tribunal administratif du travail.



Conseiller syndical depuis plus de quinze ans, José a d'abord œuvré dans le secteur municipal avant de se consacrer aux affaires sociales durant les douze dernières années. Récemment intégré au service spécialisé de la santé et de la sécurité du travail, il continue de défendre avec rigueur les droits des travailleurs, la protection et l'accompagnement des accidentés du travail restant au cœur de son engagement.

# FATIGUE DE COMPASSION

## JULIE FOURNIER



Julie Fournier est une travailleuse sociale psychothérapeute qui œuvre en intervention sociale et contexte post-traumatique depuis plus de 25 ans. Le bien-être et la santé mentale des aidant.es professionnel.es est au cœur de son champ d'expertise, tout comme les stratégies pour les préserver en milieu organisationnel, par le fait même.



# S'adapter pour mieux prévenir



Colloque en santé et sécurité du travail  
5 au 7 mai 2026 CENTRE DES CONGRÈS DE SAINT-HYACINTHE



## LE COMITÉ ORGANISATEUR

Annie Vaillancourt – 7498  
Charles Mongeau – 306  
Frank Mazza – 429  
Frédéric Morin – 301  
Gérard Lamoureux – 1294  
Josiane Plante – 3783  
Martine Trahan – 1244  
Nicolas Garneau – 2815  
Philippe Bouchard – 2960  
Pierre-Louis Matte – 1638  
Sara Lacroix-Rousseau – 4475  
Stéphanie Renaud – 306



## EN COLLABORATION AVEC

Sophie Martin – SCFP  
Donna Florexile et Marie-France Estimé – SCFP